

Fiche de données de sécurité

Page : 1/7

wet wipes experts selon 1907/2006/CE, Article 31 - Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023 Numéro de version 4 Révision & Application : 20.04.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES POUR LES MAINS OML
- · Code du produit:

BN150OML - LN100OML - LNBB80OML - LNBB80OMLI - LNOB130OML - LNOB130OMLR - LNOB70OML - LNOB70OMLS - LNOB75OML - LNOB80OMLI - LNOB80OMLI - LNS35OML - LNS80OML

- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU1 Agriculture, sylviculture, pêche

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

- · Catégorie du produit Lingettes imprégnées nettoyantes mains et surfaces
- · Emploi de la substance / de la préparation

Lingettes nettoyantes pour les mains et les surfaces par essuyage humide.

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

COURTOIS

Route de Pacy

ZA Sous le Beer

27730 Bueil

- · Service chargé des renseignements: serviceclients@lingettes.eu
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence +33 (0)2 32 36 04 69

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Indications complémentaires:

Contient des produits biocides: éthanol

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- · Composants dangereux:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 éthanol

ⓑ Flam. Lig. 2, H225; ﴿ Eye Irrit. 2, H319

<5%

Reg.nr.: 01-2119457610-43-XXXX

substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

· Composant non dangereux:

Le produit contient :

Agents de surface non ioniques, Agents de surface anioniques < 5%

Linalool, Limonene

Parfum, Conservateurs (Benzoate Sodium, Acide Salicylique)

(suite page 2)

Page: 2/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 - Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023 Numéro de version 4 Révision & Application : 20.04.2023

Nom du produit: LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES POUR LES MAINS - OML

(suite de la page 1)

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 3)

Page : 3/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 - Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression: 20.04.2023 Numéro de version 4 Révision & Application: 20.04.2023

Nom du produit: LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES POUR LES MAINS - OML

(suite de la page 2)

- Température de stockage recommandée: Température de stockage recommandée : +5°C à +40°C
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64-17-5 éthanol

VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:

Pas nécessaire.

Ne pas utiliser sur une peau lésée.

· Matériau des gants

Non applicable

Non Applicable

· Temps de pénétration du matériau des gants

Non applicable

Non Applicable

- · Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (EN-1149)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

· Couleur: Selon désignation produit

· Odeur: Agrumes

· Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

78 °C intervalle d'ébullition

· Inflammabilité Inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 3.5 Vol % · Supérieure: 15.0 Vol % · Point d'éclair 62 °C

Non déterminé. · Température de décomposition:

 $\cdot pH$

· Viscosité cinématique

· Solubilité

Insoluble · l'eau: Non déterminé. · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

· Pression de vapeur à 20 °C: 59 hPa

· Pression de vapeur:

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: $0.99 \, g/cm^3$ · Densité relative Non déterminé.

(suite page 4)

Page : 4/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 - Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression: 20.04.2023 Numéro de version 4 Révision & Application: 20.04.2023

Nom du produit: LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES POUR LES MAINS - OML

(suite de la page 3)

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Lingettes colorées imprégnées d'une solution incolore

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

· Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

< 5 % · Solvants organiques: 0.00 % · VOC (CE)

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant néant · Peroxydes organiques · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles:

Acides forts

Agents d'oxydation

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valours	I D/I	C50 dáta	orminant <i>o</i> s	nour la	classification:

64-17-5 éthanol

Oral LD50 7060 mg/kg (rat) Inhalatoire LC50/4 h 20000 ppm (rat)

(suite page 5)

Page: 5/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 - Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023 Numéro de version 4 Révision & Application : 20.04.2023

Nom du produit: LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES POUR LES MAINS - OML

(suite de la page 4)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 6)

Page: 6/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 - Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 20.04.2023 Numéro de version 4 Révision & Application : 20.04.2023

Nom du produit: LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES POUR LES MAINS - OML

(suite de la page 5) · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU néant · ADN, IMDG, IATA néant · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe néant · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA néant · 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable. · Stowage Category · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

Moins de 5% de : agents de surface non ioniques

· Catégorie SEVESO

1436 - Stockage ou emploi de liquides combustibles de point éclair compris entre 60 °C et 93 °C.

Régime Autorisation si en Qté => 1000T

Régime Déclaration si en Qté => 100T et < 1000T

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Pour accéder au tableau des maladies professionnelles :

https://www.inrs.fr/publications/bdd/mp.html

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Date de la version précédente: 19.04.2023

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 7)

Page: 7/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 - Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression: 20.04.2023 Numéro de version 4 Révision & Application: 20.04.2023

Nom du produit: LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES POUR LES MAINS - OML

(suite de la page 6)

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 * Données modifiées par rapport à la version précédente